

Regards

sur le travail "atypique" des résidents

Paul ZAHLEN (STATEC)

Dans un précédent « Regards ... » (n°9/ 2010), nous nous sommes intéressés au travail à temps partiel. Dans ce qui suit, on présentera quelques données sur le travail temporaire et les horaires de travail en dehors des heures de travail « normales », à savoir le travail posté, le travail de nuit et de fin de semaine. S'il est vrai qu'individuellement ces horaires peuvent constituer un choix raisonnable et positif, il n'en demeure pas moins que ces conditions de travail peuvent également amener des contraintes et limiter la vie sociale des concernés. Les indicateurs présentés dans la suite sont issus de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) menée au Luxembourg par le STATEC et qui ne concerne que les résidents à l'exclusion des frontaliers.

La population ayant un deuxième emploi: un phénomène encore marginal, mais en forte progression

D'après l'enquête sur les forces de travail, au Luxembourg, la population résidente en emploi ayant un deuxième *job* serait passée de quelque 1 500 en 1996 à 6 900 en 2009.

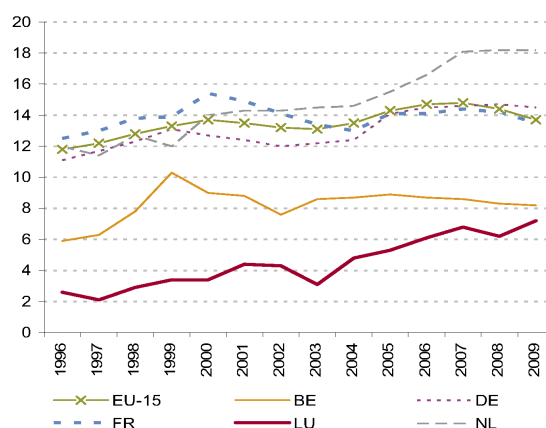
Tableau 1: Part de la population en emploi ayant un deuxième job (en %)

	1996	2009
EU-15	3.3	3.7
Belgique	2.6	4.0
Allemagne	2.4	3.7
France	3.4	3.4
Luxembourg	0.9	3.2
Pays-Bas	5.2	7.3

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La part relative de cette catégorie de travailleurs dans l'emploi total serait donc passée d'à peine 1% à plus de 3%. Avec ce taux le Luxembourg se situe désormais très près des pays voisins dans ce domaine.

Graphique 1: Part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié total, 1996-2009 (%)



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le travail temporaire reste très minoritaire

Les salariés qui ont un contrat à durée déterminée (donc aussi ceux en intérim) effectuent un travail dit temporaire. Au Luxembourg, le contrat à durée indéterminée reste la norme. En 2009, la part du travail salarié temporaire des résidents n'était que de 7.2%.

... avec, toutefois, une tendance claire à la hausse

Avec ce taux, le Grand-Duché se situe loin en dessous de la moyenne européenne. Le travail

2 Regards 16-2010

sur le travail "atypique" des résidents

temporaire atteint, en 2009, 13.7% dans l'EU-15, 14.5% en Allemagne et 13.5% en France. Avec une part de seulement 8.2%, la Belgique ne se situe pas très loin du Luxembourg, alors que le travail temporaire est beaucoup plus développé aux Pays-Bas (18.2%). Le travail temporaire est le plus répandu dans certains pays du Sud de l'Europe, comme l'Espagne (25.4% de l'emploi salarié total en 2009) ou le Portugal (22%), mais également en Pologne, par exemple (26.5% de l'emploi total).

Tableau 2: Part du travail temporaire dans l'emploi salarié par sexe (%)

	Femmes		Hommes	
	1996	2009	1996	2009
EU-15	12.7	14.7	11.1	12.7
BE	8.0	10.2	4.5	6.5
DE	11.2	14.6	11.0	14.4
FR	13.8	14.9	11.4	12.1
LU	3.1	8.4	2.4	6.3
NL	15.9	20.3	9.1	16.4

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

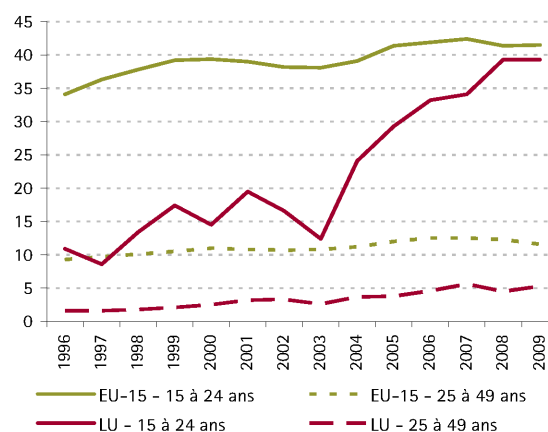
Ce constat ne doit cependant pas cacher une tendance de fond caractérisée par une augmentation continue de la part du travail temporaire au Luxembourg. Entre 1996 et 2009, le nombre de salariés ayant un CDD évolue de 3 900 à 14 200. Leur part a pratiquement triplé en passant de 2.6% à 7.2% de l'emploi salarié total des résidents. Même si le travail temporaire a augmenté pour les deux sexes, il est structurellement plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Cette différence de genre se retrouve dans la plupart des pays européens. En Belgique elle est même plus prononcée qu'au Luxembourg.

La vie professionnelle commence de plus en plus souvent par un contrat à durée déterminée

Est-ce que l'extension du travail temporaire concerne toutes les catégories d'âge dans les mêmes proportions ? D'après l'enquête sur les forces de travail tel n'est pas le cas. En fait, c'est chez les jeunes salariés que les contrats à durée déterminée ont le plus progressé, alors que dans la classe d'âge supérieure, malgré la progression qui

est bien réelle, on reste en dessous du pourcentage moyen de l'UE. La part du travail temporaire (part des contrats à durée déterminée) parmi les salariés âgés de 15 à 24 ans au Luxembourg, passe de 10.9% en 1996 à 39.3% en 2009. Le Luxembourg se rapproche de la moyenne de l'EU-15 qui atteint 41.5% de travail temporaire dans cette classe d'âge.

Graphique 2: Part du travail temporaire dans l'emploi salarié par classes d'âge (%)



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Dans la classe d'âge des 25-49 ans, le travail temporaire au Luxembourg a également augmenté en passant, entre 1996 et 2009, de 1.6% à 5.3% de l'emploi salarié de la tranche d'âge. Avec ce taux, le Luxembourg reste néanmoins très éloigné de la moyenne de l'EU-15 (11.6% de travail temporaire pour les 25-49 ans).

Le travail posté (« Schichtarbeit ») concerne 15% des salariés résidents

En 2009, au Luxembourg, 14.8% des salariés résidents répondent, lors de l'enquête sur les forces de travail, qu'ils ont un travail posté. Ce taux est un peu plus faible qu'en Allemagne (15.7%) et se situe au même niveau que dans l'EU-15 en moyenne (14.6%). Il est un peu plus élevé qu'en Belgique et en France. A noter que le travail posté est particulièrement fréquent dans les pays de l'Est de l'Europe, comme en Pologne (29.4% du travail salarié en 2009), en Slovaquie (31.3%), en République tchèque

(27.5%). En tendance, la part du travail posté semble plutôt diminuer en Europe. Dans l'EU-15, il passe de 17.4% du travail salarié total en 2001 à 14.6% en 2009. Pour le Luxembourg, on décèle par contre une augmentation (de 11% à 15%), tout comme pour l'Allemagne où cette augmentation est cependant très légère.

Tableau 3: Part du travail posté dans le travail salarié par sexe, 2009 (en %)

	Femmes		Hommes		Total	
	2001	2009	2001	2009	2001	2009
EU-15	15.4	13.1	19.0	16.0	17.4	14.6
BE	8.0	6.1	12.1	9.6	10.3	7.9
DE	12.5	13.3	17.1	17.9	15.0	15.7
FR	7.1	5.6	11.8	9.2	9.6	7.4
LU	7.1	13.0	13.2	16.2	10.7	14.8

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

D'une manière générale, le travail posté est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. On note cependant qu'au Luxembourg la part du travail posté parmi les salariés féminins tend plutôt à augmenter et à se rapprocher des taux des hommes.

Le travail de nuit au Luxembourg est un peu moins fréquent qu'en Europe en moyenne mais la part de ceux qui travaillent *habituellement* la nuit est en très forte augmentation

En 2009, le travail de nuit concernait 13.1% de l'ensemble des salariés résidant au Luxembourg. Les taux étaient de 13.9% en Allemagne, de 15.4% en France et de 14.2% aux Pays-Bas. Dans l'EU-15, il est en moyenne de 14.2%. Globalement, la part du travail salarié de nuit occasionnel ou habituel semble être restée assez stable depuis 2001 (12.2% en 2001 et 13.1% en 2009). Il convient néanmoins de noter que cette stagnation cache un recul du travail *occasionnel* de nuit: la part de ceux qui disent travailler *parfois* la nuit passe de 9.5% en 2001 à 7.1% en 2009. Par contre, la part des salariés travaillant *habituellement* la nuit a évolué de 2.7% à 6.0% dans le même laps de temps. Pour les femmes, le travail de nuit est beaucoup moins fréquent que pour les hommes au Luxembourg. En 2009, 3.7%

des femmes disent travailler habituellement la nuit (contre 7.7% des hommes) et 4.6% occasionnellement (9.0% pour les hommes).

Comme pour toutes les autres formes de travail atypiques, la fréquence du travail de nuit diminue avec l'âge. Dans le groupe d'âge des 15-24 ans, la part de ceux qui travaillent *habituellement* la nuit est de 8.4% en 2009. Le taux du travail habituel de nuit n'est que de 4.4% pour les 50-64 ans. En outre, 9.6% des 15-24 ans travaillent *parfois* la nuit, contre seulement 5.1% des 50-64 ans.

15% des salariés résidents travaillent *habituellement* le samedi

Comme pour le travail de nuit, le travail du samedi - habituel ou occasionnel - est moins fréquent au Luxembourg (34.5% en 2009) que dans la plupart des pays voisins (autour de 40% aux Pays-Bas et en Allemagne, près de 50% en France) et que dans l'EU-15 en moyenne (41%). La tendance est d'ailleurs à la baisse: au Luxembourg la part de ceux travaillant parfois ou habituellement le samedi passe de 42.9% en 2001 à 34.5% en 2009.

Contrairement au travail de nuit, la proportion des femmes travaillant *habituellement* le samedi est plus élevée que celle des hommes: 16.3% des femmes salariées sont habituellement au travail le samedi, alors que ce n'est le cas que pour 13.8% des hommes salariés. On peut attribuer cela au fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler dans des secteurs comme le commerce où le travail du samedi est plus souvent la règle. Le travail *occasionnel* du samedi au Luxembourg est, par contre, plus fréquent pour les hommes (23.3% du travail salarié masculin, contre 14.8% du travail salarié féminin en 2009).

La part de ceux qui travaillent *habituellement* le dimanche augmente, alors que le travail *occasionnel* du dimanche diminue

En 2009, 22.7% des salariés résidant au Luxembourg travaillaient *occasionnellement ou habituellement* le dimanche (14.4% occasionnellement et 8.3% habituellement), soit un taux plus faible que la moyenne de l'EU-15 (23.7%

4 Regards 16-2010

sur le travail "atypique" des résidents

travaillant habituellement ou occasionnellement le dimanche). Globalement, le travail du dimanche occasionnel et habituel cumulé est resté stable parmi les résidents du Luxembourg (22.7% en 2009, contre 22.1% en 2001). Néanmoins travail occasionnel et habituel évoluent en sens opposés. En 2001, le travail occasionnel (c'est-à-dire la part des salariés affirmant travailler *parfois* le dimanche), représentait 16.6% de l'emploi salarié total des résidents du Luxembourg. En 2009, cette part est de 14.4%. Par contre, la proportion des salariés travaillant *habituellement* le dimanche est passée de 5.5% en 2001 à 8.3% en 2009.

La part du travail *habituel* du dimanche reste assez faible au Luxembourg dans la comparaison européenne (8.3% au Luxembourg, contre 12.2% dans l'EU-15 en moyenne). Néanmoins, la croissance du travail *habituel* le dimanche au Luxembourg est, en termes relatifs, une des plus fortes en Europe. Contrairement au travail du samedi, la part des hommes salariés travaillant *habituellement* le dimanche est légèrement plus élevée que celle des femmes au Luxembourg (8.6% pour les hommes, contre 8.0% pour les femmes).

Tableau 5: Part des salariés travaillant le dimanche dans l'emploi salarié total, 2001 et 2009 (en %)

	2001		2009	
	LU	EU-15	LU	EU-15
Habituellement	5.5	10.0	8.3	12.2
Parfois	16.6	15.6	14.4	11.5
Total	22.1	25.6	22.7	23.7

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Les jeunes sont en outre les plus touchés par le travail du dimanche. Au Luxembourg, dans la classe d'âge des 15-24 ans, 72% disent ne jamais travailler le dimanche, alors que ce pourcentage monte à 77% pour les 25-49 ans et à 80% pour les 50-64 ans.

Service central de la statistique et des études économiques
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. 247-84219 Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu Internet: www.statistiques.lu

Conclusion

D'une manière générale, le travail « atypique » est moins développé au Luxembourg que dans l'EU-15 en moyenne. Le temps partiel et les contrats à durée déterminée sont moins fréquents dans notre pays que dans les pays voisins. Quant aux horaires de travail atypiques, ils sont également moins fréquents au Luxembourg que dans l'EU-15 en moyenne et que dans les pays voisins, à l'exception de la Belgique. Néanmoins, des formes de travail « atypique » semblent se développer au Luxembourg. Le temps partiel progresse, de même que le travail temporaire. La part des contrats à durée déterminée (CDD) augmente fortement, plus particulièrement chez les jeunes.

A première vue, le travail à un horaire « atypique » semble plutôt en recul en Europe. Au Luxembourg l'évolution est plus nuancée. La part du travail salarié posté (« Schichtarbeit ») passe de 17.4% en 2001 à 14.6% en 2009 dans l'EU-15. Au Luxembourg on note plutôt une augmentation (de 10.7% à 14.8% de l'ensemble des salariés). Dans l'EU-15, le travail de nuit (habituel et occasionnel cumulé) passe de 15.9% de l'emploi salarié total en 2001 à 14.2% en 2009 ; au Luxembourg il augmente légèrement en évoluant de 12.2% à 13.1%. Par contre, la part de ceux qui travaillent (parfois ou habituellement) le samedi au Luxembourg passe de 42.9% de l'ensemble des salariés en 2001 à 34.5% en 2009. Le travail du dimanche reste assez stable en passant de 22.1% (2001) à 22.7% (2009) des salariés au Luxembourg. L'interprétation doit donc être nuancée, cela d'autant plus que si le travail *occasionnel* à un horaire « atypique » recule ou stagne au Luxembourg, le travail *habituel* à de tels horaires tend à augmenter. A titre d'exemple, la part des salariés résidents travaillant *habituellement* le dimanche passe de 5.5% en 2001 à 8.3% en 2009 ; le travail de nuit habituel de 2.7% à 6.0%. Rappelons que les chiffres ne reflètent que la situation des résidents. Les frontaliers ne sont donc pas pris en considération.

Pour en savoir plus:
Paul ZAHLEN
Tél. 247-84384
E-mail: paul.zahlen@statec.etat.lu